

Créer un fonds d'aide aux petits travaux

Guide à destination des territoires porteurs d'un dispositif Slime



Donner des repères pratiques pour créer un fonds adossé à un Slime.

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de maintenir son logement à une température confortable et à un coût acceptable au regard de ses revenus. Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), la précarité énergétique concerne 1 français sur 5.

De nombreux dispositifs d'aide sociale et d'aide à la rénovation énergétique des logements existent. Parmi ceux-ci, le Slime a permis de repérer et d'orienter plus de 85 000 ménages depuis sa création en 2013. **Par ailleurs, plusieurs territoires ont mis en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME*).**

Ce fonds est destiné à financer et accompagner la réalisation de travaux de maîtrise d'énergie ou d'équipement électroménager performant en faveur des ménages défavorisés. Co-construit avec les acteurs locaux, il est conçu pour un usage facile et souple, en complément des aides de droit commun. Il permet le renfort de la confiance entre le ménage et la·le professionnel·le de l'accompagnement, et l'amélioration du confort du ménage dans son logement, donc de sa facture énergétique et de sa santé. Pour les professionnel·les de l'accompagnement, le fonds est un outil concret qui permet de débloquer des situations diverses, voire d'emmener le ménage jusqu'à une rénovation globale et performante. Le fonds est également un vecteur de dynamisation de la vie économique locale.

En 2024, 24 territoires porteurs de Slime disposent également d'un fonds (en hexagone et dans les DROM). Chaque fonds est différent, adapté au contexte local. Ce guide vise à illustrer cette diversité et donner des repères pratiques pour créer un fonds adossé à un Slime.

* Dans la suite du document, ce type de dispositif est intitulé simplement « fonds »

”
Le fonds est
un premier pas
pour mettre les
ménages en action.



Sommaire

Ce guide témoigne de la diversité des fonds existants. Il est organisé sous forme de fiches étapes.

Fiches étapes



IDENTIFIER LES OBJECTIFS

page 6

1.



DIAGNOSTIQUER LE CONTEXTE EXISTANT

page 7

2.



DÉTERMINER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

page 8

3.



IDENTIFIER LES PARTENAIRES FINANCIERS

page 9

4.



ATTRIBUER LES RÔLES CLÉS

page 13

7.



DÉTERMINER LES INTERVENTIONS ÉLIGIBLES

page 11

6.



CIBLER LES MÉNAGES ÉLIGIBLES

page 10

5.



PRÉCISER LE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

page 14

8.



CLARIFIER LES MODALITÉS D'OCTROI ET DE PAIEMENT

page 16

9.



SUIVRE ET ÉVALUER

page 17

10.

L'enchaînement des fiches et le contenu sont à la discrétion du-de la lecteur-riche, en fonction de son territoire, sa sensibilité... Ce guide n'est pas un document de recommandations.

Et n'oubliez pas de consulter nos bonus.

Bonus

CONVAINCRE
de créer ou poursuivre un fonds

page 4

RETOURS D'EXPÉRIENCES :
le fonds évolue dans le temps

page 18

FOIRE AUX QUESTIONS

page 19



Convaincre

de créer
ou
poursuivre
un fonds



7

arguments
clés détaillés

.../...

1. “ 20 ANS DE RECU SUR LES FONDS ”

- ✓ Aujourd’hui (2024), **24 territoires disposent d’un fonds et d’un Slime** ;
- ✓ Aujourd’hui, **le fonds actif le plus ancien a 22 ans.**

2.

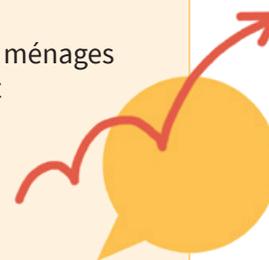
“ UN RÉEL IMPACT ”

- ✓ **Permet d’agir concrètement et rapidement** auprès des ménages ;
- ✓ **Effets observés** : amélioration du confort dans le logement, réduction des factures du foyer, accès à une forme de décence dans le logement, renforcement de l’estime de soi... ;
- ✓ **Permet de débloquer des situations** : faire des travaux, changer un équipement, diminuer le reste à charge... ;
- ✓ Peut permettre d’**embarquer les ménages dans une dynamique de rénovation** globale et performante.

3.

“ UN OUTIL SIMPLE ”

- ✓ **Facilité de mise en œuvre grâce à l’interaction avec le Slime** : les ménages sont déjà repérés, le fonds permet de les accompagner davantage ;
- ✓ **Les ménages contribuent à communiquer sur le fonds eux-mêmes** (bouche à oreille).



Le fonds a été
perçu comme
un des premiers outils
complémentaire
et efficace du Slime.

C’est une élue
qui est très éloignée
de la population.
[Ce fonds] lui donne
la satisfaction d’être
proche et concrète.

4.

“UN
DISPOSITIF
ADAPTABLE”

- ✓ **Un dispositif souple**, qui peut **évoluer dans le temps** ;
- ✓ **Un complément aux dispositifs de droit commun** (aides sociales, aides à la rénovation énergétique du logement...).

5.

“UN
INVESTISSEMENT
POUR LA
PRÉVENTION”

- ✓ Le fonds est **un investissement préventif** en soutien aux dépenses curatives (le FSL*) ;
- ✓ **Le territoire a un rôle de levier auprès des partenaires** : en 2024, pour 1€ de budget de la collectivité, les partenaires abondent jusqu'à 2,5€.

6.

“UN OUTIL
D'ANIMATION ET UN
LIEN DE CONFIANCE”

- ✓ **Renforce les partenariats** sur le territoire ;
- ✓ **Offre une solution aux travailleur·euse·s sociaux·ale et chargé·e·s de visite** pour aider concrètement les ménages ;
- ✓ **Crée un gisement de travaux** pour les structures locales (artisans, associations...).

7.

“UN SUPPORT
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE JUSTE”

- ✓ **Lutte contre la précarité énergétique des ménages**, améliore la santé des occupants ;
- ✓ **Réduit les consommations énergétiques** et les émissions de gaz à effet de serre des ménages les plus précaires ;
- ✓ **Permet d'identifier des situations concrètes** pour alimenter les plaidoyers nationaux.

* Fonds de solidarité pour le logement

”
Cela nous a permis
de monter un fonds
départemental pour avancer
l'argent des travaux
car il y avait des lacunes
en la matière.

”
Un fonds petits
travaux ça ne coûte pas
très cher, mais ça a
des vertus de faire
de la sensibilisation, (...)
et de sortir des dossiers
concrets.

1. Identifier les objectifs



POUR LES MÉNAGES

- ✓ **impulser des interventions hors champ des aides de droit commun** (fuite d'eau, vitre cassée, réparation d'une panne d'équipement, entretien ou remplacement des équipements...);
- ✓ **répondre à des situations d'urgence** ;
- ✓ **apporter des solutions pour les situations bloquées** : ménages non éligibles aux aides de droit commun (locataires notamment), reste à charge des travaux trop important, méfiance à l'égard des dispositifs ou de la rénovation (personnes âgées en particulier), démotivation à se lancer dans des travaux d'envergure... ;
- ✓ **œuvrer pour une amélioration de confort du ménage ou de décence dans le logement** dans l'attente de travaux plus importants ;
- ✓ **crédibiliser l'action Slime** : réponse concrète et rapide après la visite ;
- ✓ **encourager la rénovation énergétique globale et performante**, à travers un dispositif « d'étape ».

POUR LES PROFESSIONNEL·LE·S

- ✓ **équiper les professionnel·le·s** (travailleur·euse·s sociaux·ales, chargé·e·s de visite...) d'un outil simple et souple, permettant de couvrir la diversité des situations rencontrées et d'agir concrètement au-delà du repérage ;
- ✓ **agir contre le turn-over** des travailleur·euse·s sociaux·ales.

POUR LE TERRITOIRE

- ✓ **gagner la confiance des ménages et les embarquer dans des travaux de rénovation énergétique d'ampleur** ;
- ✓ **minimiser le recours au FSL** en favorisant des actions préventives
- ✓ **toucher des publics variés** (locataires, personnes âgées...);
- ✓ **sécuriser la situation des locataires** en empêchant la résiliation de leur bail pour défaut d'entretien ;
- ✓ **dynamiser la vie économique locale** via le recours aux partenaires locaux.

Les décideurs souhaitent apporter des solutions concrètes et durables aux ménages permettant d'économiser de l'eau et de l'énergie. Cela permet également de réduire le recours au FSL en agissant en préventif plutôt qu'en curatif.

On alimentait le FSL. Le directeur était visionnaire : il voulait du préventif.

Les retours sont très positifs. C'est un vrai outil au cas par cas.

2.

Diagnostiquer le contexte existant



Il faut avoir un bon diagnostic territorial pour calibrer le fonds et définir les travaux à financer. On ne fait pas les mêmes interventions dans le nord et le sud de la France, ou chez un locataire ou un propriétaire.

LES MÉNAGES ET LEUR LOGEMENT

- ✓ **nombre de ménages en impayés d'énergie** (fournisseurs d'énergie) ;
- ✓ **nombre de ménages en précarité énergétique** : GEODIP, Stop à l'exclusion énergétique... ;
- ✓ **répartition des ménages par statut d'occupation** (propriétaire occupant, locataire du parc privé, locataire du parc social) ;
- ✓ **nombre de passoires énergétiques** ;
- ✓ **diagnostic qualitatif des bénéficiaires** par les acteurs sociaux du territoire.

LES DISPOSITIFS EXISTANTS (ET LEUR USAGE)

- ✓ **chèque énergie** : nombre d'envois, nombre d'utilisations ;
- ✓ **FSL** : nombre, montant et récurrence des aides distribuées ;
- ✓ **Anah** : nombre de rénovations performantes chez les ménages modestes et très modestes ;
- ✓ **Slime** : nombre de visites ;
- ✓ **Histologe** : nombre de ménages signalés ;
- ✓ **autres dispositifs** de lutte contre les précarités : sociale, alimentaire, eau, santé, handicap...

LES ACTEURS

- ✓ **les territoires et leurs émanations** : département, EPCI & commune (CIAS, CCAS), syndicat d'énergie, organisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (Espace Conseil France Rénov', Agence locale de l'énergie et du climat...)
- ✓ **les structures de l'insertion et l'accompagnement** : Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI), accompagnement social lié au logement (ASLL), Agence régionale de Santé (ARS), Fondation Abbé Pierre, Compagnons Bâisseurs, Secours Catholique, réseau ENVIE... ;
- ✓ **les structures de la rénovation** : entreprises et artisans, fédérations professionnelles (CAPEB, FFB...), MonAccompagnateurRénov'...

UN PEU DE REcul

Le diagnostic sert à dimensionner et calibrer le fonds, le positionner dans l'écosystème existant (pour compléter les services déjà en place), repérer les acteurs à associer, et cadrer l'évaluation.

ASTUCE

Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique sont en constante évolution.

Une veille sur les Certificats d'Economie d'Energie "Coup de pouce" peut compléter utilement le panorama.



Cette liste est indicative.

3. Déterminer l'enveloppe budgétaire



Le dimensionnement du fonds, c'était un calcul tout bête :
> 30 ménages ciblés,
> 1000 € en moyenne,
= ça fait 30 000 € par an.

A. EN ESTIMANT LES BESOINS à partir du diagnostic

X ménages ciblés par le Slime

X Y% ménages ciblés
par le fonds

X Z€ en moyenne

= BUDGET TOTAL

B. EN ALLANT SOLLICITER LES POTENTIELS FINANCEURS qui indiquent un montant d'abondement

C. EN CALIBRANT L'ENVELOPPE TOTALE par rapport aux économies d'énergie attendues chez les ménages

Parmi les fonds étudiés	Minimum	Maximum
Budget total du fonds	8 000 €	377 000 €
Budget par habitant	10 €	400 €

ASTUCE

Certains fonds dédient explicitement une partie de leur budget au fonctionnement pour financer le temps d'animation, de sensibilisation auprès des partenaires, de gestion financière...

Envisager un quart de ménages (suivis par le Slime) qui pourrait bénéficier du fonds, c'est une première idée pour dimensionner un fonds. Il faut expérimenter.

UN PEU DE RECU

Plusieurs fonds ont commencé avec une enveloppe budgétaire restreinte, et ont parfois doublé leur budget en quelques années.



4. Identifier les partenaires financiers



Le fonds est financé par le Fonds Climat de la collectivité, lui-même alimenté par les CEE générés par la collectivité.

Le fonds peut combiner plusieurs partenaires financiers :



LE FSL

Le Fonds Solidarité Logement



LES TERRITOIRES

département, métropole, EPCI, ville, syndicat d'énergie...



L'ÉTAT

via le Pacte des solidarités



ENTREPRISES

EDF, Enedis...



ASSOCIATIONS

Fondation Abbé Pierre...



EUROPE

Fonds FEDER

Pendant la période 2022-2025, le programme Slime peut co-financer l'articulation Slime & fonds (ingénierie, temps de travail, hors équipement et travaux) :

tranche supplémentaire de **50 €/ménage** à condition que **20% des ménages valorisables dans le cadre du Slime bénéficient du fonds.**

ASTUCE

Rapprochez-vous de votre référent-e Slime au réseau Cler pour vous assurer des actualités les plus récentes.



5. Cibler les ménages éligibles



Parmi tous les fonds étudiés, les ménages ayant bénéficié d'une visite socio-technique du Slime sont tous éligibles aux fonds.

Parfois, et en particulier lorsque le fonds a été créé avant le Slime, quelques critères complémentaires sont définis :

- ✓ la difficulté de paiement des factures d'énergie ;
- ✓ l'éligibilité au FSL ;
- ✓ le quotient familial ;
- ✓ les seuils de revenus de l'Anah ;
- ✓ les propriétaires bailleurs (parfois couplé avec la faiblesse des revenus).

Dans certains fonds, des restrictions sont opérées selon la typologie des ménages. Par exemple, les ménages locataires du parc social peuvent être exclus des interventions de type « travaux ».

Le fonds peut être activé au bénéfice des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des locataires, s'agissant des ménages les plus précaires, endettés, dont les préconisations faites suite à la visite seront difficiles à mettre en oeuvre sans aide financière.

On intervient en grande majorité pour des ménages très modestes, mais on ne s'interdit pas d'intervenir pour des ménages modestes. C'est absolument nécessaire que ce soit très souple.



6. Déterminer les interventions éligibles



Les ménages en précarité énergétique reçoivent toujours des conseils. Avec l'ARA*, on passe de la moralisation à du faire ensemble.

Plusieurs philosophies existent :

Depuis établir un cadre très souple qui laisse l'instance en charge de la validation du fonds décider des interventions prises en charge, au cas par cas...

... jusqu'à déterminer une liste précise d'interventions autorisées par le fonds.

Illustration des interventions éligibles aux fonds étudiés :

1. ENTRETIEN / RÉPARATION / PETITS TRAVAUX / SÉCURISATION

- ✓ remplacement du mécanisme de chasse d'eau ;
- ✓ fourniture et pose d'un mitigeur de douche/lavabo/évier ;
- ✓ chauffe-eau : installation d'un contacteur jour/nuit, remplacement du groupe de sécurité ;
- ✓ radiateurs : purge, désembouage... ;
- ✓ confort d'été : protections solaires, ventilateurs de plafond... ;
- ✓ réparation fuites (robinets, WC, douche...);
- ✓ réparation/changement VMC ;
- ✓ entretien de la chaudière ;
- ✓ ramonage de cheminées/poêles ;
- ✓ réglage de la pompe à chaleur ;
- ✓ emplacement d'un radiateur électrique ;
- ✓ calfeutrage d'une infiltration d'air porte ou fenêtre (réglage menuiserie), reprise d'étanchéité ;
- ✓ détalonnage des portes intérieures ;
- ✓ installation et réparation de prises électriques et interrupteurs ;
- ✓ installation d'un thermostat d'ambiance ;
- ✓ installation d'une cabine de douche ;
- ✓ pose de détecteur de fumée ;
- ✓ peinture, pose de revêtement mural/de sol ;
- ✓ désencombrement ;
- ✓ aménagement de mobilier ;
- ✓ cloisonnement ;
- ✓ etc.

(Liste non exhaustive)

6.

Déterminer les interventions éligibles (suite)

2. TRAVAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- ✓ isolation du chauffe-eau et calorifugeage des arrivées d'eau chaude ;
- ✓ pose de chauffe-eau solaire ;
- ✓ installation d'une VMC ;
- ✓ fourniture et pose d'un programmateur de chauffage/robinet thermostatique ;
- ✓ isolation des combles perdus ;
- ✓ fourniture et pose d'un doublage de mur et isolation ;
- ✓ isolation du plancher bas ;
- ✓ pose de volets et/ou rideaux ;
- ✓ réparation et remplacement de vitrage.

3. ÉLECTROMÉNAGER

- ✓ réparation / remplacement / achat : congélateur, réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge...

UN PEU DE REcul

Les interventions éligibles au fonds sont complémentaires des dispositifs existants (CAF, complémentaires retraite...). Elles peuvent permettre de renforcer les politiques transversales (insertion, économie circulaire...).



ASTUCE

La réflexion sur les interventions éligibles au fonds peut amener à poser deux questions concrètes :

- favoriser l'auto-rénovation accompagnée ?
- privilégier l'électroménager reconditionné ?



7.

Attribuer les rôles clés

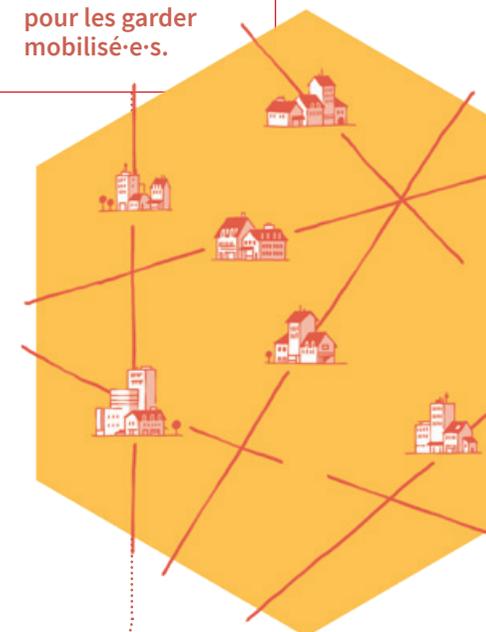


”
C'est bien que le fonds
soit géré par le département :
c'est fastidieux et ils savent
bien faire.

RÔLES	MISSIONS	EXEMPLES OBSERVÉS DANS LES FONDS ÉTUDIÉS
Piloter le fonds	<ul style="list-style-type: none"> • communiquer sur l'existence du fonds auprès des professionnel-le-s ; • coordonner les acteurs et mettre en œuvre les moyens nécessaires au parcours du ménage bénéficiaire ; • suivre et évaluer le fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Département ; • Métropole ; • Région ; • Ville ; • opérateur Anah ;`
Gérer financièrement le fonds	<ul style="list-style-type: none"> • détenir l'enveloppe budgétaire ; • payer les intervenant-e-s au fil des interventions chez les ménages. 	<ul style="list-style-type: none"> • fondation ; • association...
Accompagner le ménage	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'opportunité du fonds pour le ménage ; • proposer la sollicitation du fonds. 	Chargé-e de visite Slime
Réaliser les interventions chez les ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. étape « Délimiter les interventions du fonds ». 	Artisans, fédérations professionnelles, associations ARA (Compagnons Bâisseurs...), associations (fondation Abbé Pierre, réseau ENVIE, associations locales...)

UN PEU DE RECU

La structure gestionnaire doit faire preuve de rigueur et veiller à payer rapidement les intervenant-e-s pour les garder mobilisé-e-s.



8. Préciser le fonctionnement opérationnel

La création d'un fonds suppose d'établir le parcours du-de la bénéficiaire. Deux éléments sont clés pour cette structuration :

1. Définir les modalités de choix de l'intervenant.e Plusieurs possibilités (combinables pour un même fonds)

<p>Le fonds n'implique aucune structure partenaire</p>	<p>Le ménage doit réaliser [un ou plusieurs] devis auprès d'artisans/magasins pour les soumettre au fonds. Un-e acteur-riche du fonds peut l'accompagner pour solliciter les devis.</p>
<p>Le fonds a un partenariat avec une structure unique</p>	<p>L'intervention est directe chez le ménage.</p>
<p>Le fonds a un partenariat avec plusieurs structures</p>	<p>Le fonds doit organiser la sélection de l'intervenant-e : répartition des types de travaux, répartition territoriale, répartition au cas par cas...</p>



” Avec ce fonds, elle [la structure partenaire unique sur le territoire] peut dire aussi que c'est son projet.

” L'idée c'est d'embarquer les artisans. Au départ, les artisans craignaient de ne pas voir leur argent.



RESSOURCE CLÉ
Exemple de convention de partenariat opérationnel

ASTUCE

Dans le cas d'interventions réalisées par les artisans, vérifier que l'intervention chez le ménage a été réalisée (envoi de photos...).



8.

Préciser le fonctionnement opérationnel

2. Spécifier le procédé d'octroi du fonds

	Avantages	Détails pratiques
Via une commission de validation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ sensibilise les acteur·rice·s aux situations de précarité énergétique du territoire ✓ favorise l'interdisciplinarité et la co-construction de solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> • La commission peut être composée de : chargé·e·s de visite, travailleur·se·s sociaux·ales, élu·e·s, opérateurs Anah, associations, représentant·e·s FSL, agent·e·s de proximité, chef·fe de projet lutte contre l'habitat indigne... • Fréquence de rencontre : de mensuelle à trimestrielle. • La commission peut être couplée à la commission Slime.
Octroi direct	<ul style="list-style-type: none"> ✓ simplicité ; ✓ rapidité. 	<p>Dans certains territoires, une instance (un·e agent·e, un·e élu·e) peut être sollicitée pour valider certains ou chaque dossiers. Dans ce cas, la validation se fait au fil de l'eau, dès que le dossier est présenté.</p>

J'envoie le courrier à l'élue dans le parapheur électronique et elle signe. C'est très rapide. Le courrier fait alors office de convention entre la collectivité et le ménage.

La vertu de la commission, c'est de comprendre ce qui se passe, ça nous rend plus intelligent collectivement.

Pour les montants inférieurs à 500€, l'opérateur a délégation pour statuer seul de l'octroi.



9.

Clarifier

les modalités d'octroi et de paiement



Un partenariat avec Procivis peut permettre de compléter l'aide du fonds par un prêt à taux zéro en cas de travaux plus importants.

Modalités financières d'octroi du fonds au ménage

Certains fonds définissent un montant maximum d'intervention. Il peut être décliné selon :

- ✓ **le type d'intervention** (travaux ou électroménager, voire nature de travaux) ;
- ✓ **le statut d'occupation** (locataire, propriétaire).

Certains fonds préfèrent couvrir le montant total de l'intervention quand d'autres souhaitent une contribution financière de la part des ménages. Ce reste à charge permet d'impliquer le ménage mais peut créer des difficultés (blocage ou délai de paiement).

Certains fonds n'ont aucune règle pré-établie :
chaque situation est gérée au cas par cas.

UN PEU DE REcul

Lorsqu'ils sont définis, les plafonds d'intervention s'élèvent entre 400 € et 5 000 €. Les montants moyens distribués sont compris entre 300€ et 4 300€ par ménage.

Modalités de paiement de l'intervenant·e



- ✓ **Paiement direct à l'intervenant·e**
sur présentation d'une facture, voire de preuves de réalisation de travaux (photos, visite...).



- ✓ **Paiement trimestriel (ou annuel avec avance)**
à l'intervenant-partenaire.

UN PEU DE REcul

Lorsque les intervenant·e·s sont payé·e·s à chaque intervention, les délais de paiement déclarés s'échelonnent entre 1 à 6 semaines après réception de la facture.

10.

Suivre et évaluer



L'évaluation l'a montré. ”
Avant le fonds, les locataires ne réalisaient pas souvent les préconisations faites sur les équipements et petits travaux. Avec le fonds et l'accompagnement, les préconisations sont suivies d'une mise en œuvre effective.

Indicateurs clés

- ✓ **amélioration du confort du point de vue des ménages** (enquête qualitative) ;
- ✓ **nombre de ménages aidés** ;
- ✓ **montant distribué** (moyen, total) ;
- ✓ **impact sur la consommation énergétique** du ménage ;
- ✓ **impact sur la sollicitation du FSL** par le ménage (montant, récurrence) ;
- ✓ **témoignages qualitatifs** des chargé-e-s de visite et travailleur-se-s sociaux·ales.

UN PEU DE REcul

La fréquence de suivi est au minimum annuelle, pour apporter des éléments clés lors du réengagement des parties prenantes.

Il convient aussi de pouvoir chiffrer ”
le plus finement possible l'impact de l'investissement réalisé pour le compte du ménage sur les économies réalisées grâce à cet investissement. Cela permet ainsi de mieux valoriser les montants d'aide FSL évités et ainsi convaincre plus facilement les élu·e·s.

RESSOURCE CLÉ

Exemple de méthodologie d'évaluation de l'impact du Slime et du fonds



le fonds évolue dans le temps

On peut commencer petit et simple pour se lancer facilement.

Paroles de fonds qui ont évolué depuis leur création

L'ENVELOPPE FINANCIÈRE

« Face à la réussite et les demandes croissantes, le budget du fonds a augmenté fortement. »
(+ 50 % de 2020 à 2024)

LA COORDINATION DU FONDS

« L'association s'est impliquée davantage dans le portage du projet, nous avons l'intention de travailler ensemble et ne pas avoir une relation type « prestataire ». Ils en parlent, en font la promotion (repérage ménages Slime) et s'occupent également de la gestion (achats, gestion des rdv, etc.). »

L'ORGANISATION DU FONDS

« Cette année, l'élue présidente de la commission FSL a souhaité connaître les ressources du ménage afin d'aider à sa décision, dans un but d'équité. »

L'ÉVOLUTION INTRINSÈQUE

« Le règlement du fonds n'a pas évolué depuis sa création. Sa simplicité et son organisation permettent de répondre à toutes les demandes. »

LES TYPES D'INTERVENTIONS

« Le fonds a été créé pour l'achat de matériel ou le paiement d'une facture de technicien du bâtiment. Depuis la création du Slime, nous avons ouvert le fonds au financement des travaux de rénovation, en complément des autres dispositifs (Anah, Fondation Abbé Pierre...). »

« On a réorienté notre fonds sur des travaux plus importants. »

LES MONTANTS D'AIDE

« Augmentation du niveau d'intervention auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs pour encourager le passage à l'action. »

UN PEU DE RECUL

La possibilité d'évolution du fonds est un moteur pour les chargé-e-s de visite : perspectives d'amélioration, pouvoir de contribution...

ASTUCE

La possibilité de faire évoluer le fonds doit être prévue dès son démarrage.





LES ARTISANS DOIVENT-ILS DÉPOSER LEUR FACTURE SUR CHORUS PRO ?

Certains territoires ont fait ce choix et en sont satisfaits. **D'autres préfèrent régler directement** les artisans sur présentation d'une facture.



LES ENTREPRISES DOIVENT-ELLES ÊTRE RGE POUR INTERVENIR CHEZ LE MÉNAGE ?

Plusieurs territoires témoignent des contraintes que ce label impose, notamment en milieu rural. **Certains fonds choisissent alors de lever la contrainte du label RGE.**



LE FONDS DOIT-IL ÊTRE CADRÉ PAR UN RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION ?

Il n'y a pas de règle. Le règlement peut être très souple et reposer sur un cadre très ouvert.



LA CRÉATION DU FONDS NÉCESSITE-T-ELLE LES COMPÉTENCES D'UN·E JURISTE ?

Le service juridique du territoire peut être consulté pour s'assurer de la faisabilité du fonds et de ses modalités de mise en oeuvre.



AU COURS DE LA VIE DU FONDS, QUELS SONT LES PARTENAIRES JURIDIQUES ?

Un soutien de l'ADIL ou d'associations de consommateur·rice·s est très utile pour analyser les situations (par exemple, les droits et devoirs du·de la locataire et du·de la propriétaire bailleur...). Ce soutien peut nécessiter un financement *ad-hoc*.



COMMENT CHOISIR LE NOM DU FONDS ?

Il est important de vérifier que le nom est intelligible auprès des partenaires, mais aussi et surtout par les bénéficiaires.

Au fond, un fonds ça sert à quoi ?

Je suis très contente.

”

En électricité : j'ai récupéré de l'argent, c'est sûr c'est grâce à l'isolation faite. Mon chauffage c'est beaucoup mieux aujourd'hui. Poêle à granulés installé, avant j'étais au bois. 600€ pour l'année de granulés (743€ en 2023 de facture d'électricité), j'en suis très contente.

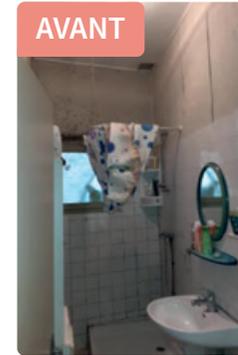
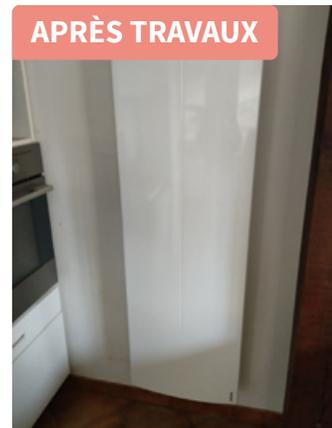
J'ai aussi fait l'isolation des combles et murs extérieurs. En plus la VMC a été installée car avant je n'en avais pas. Au-delà de ça, je sens un confort +++.
Passage de ma mensualité d'eau de 48€ à 32€ par mois grâce à plusieurs actions : mécanisme de la chasse d'eau changé + 1 mitigeur changé + 1 réducteur douche installé+ 1 réducteur évier cuisine : j'ai fait de grosses économies.

Si je dois faire le bilan suite à l'intervention de ce dispositif, je suis très satisfaite, on peut parler de coût d'énergie moins fort mais surtout un meilleur confort donnés et réducteurs installés, merci !



Le radiateur a été changé, la puissance n'était pas adaptée à la dimension de la pièce.

Crédits : chargée de visite du CD 28



Réfection de la salle de bain.

Crédits : opérateur du CD 33

J'ai eu une aide financière accordée en commission

”

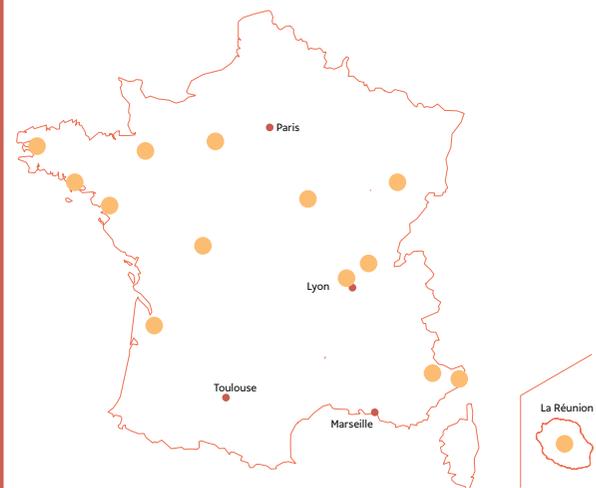
pour l'intervention d'un électricien pour l'installation d'un contacteur, c'est mieux maintenant pour gérer ma consommation.

[...] J'ai en mémoire les conseils donnés pendant le rendez-vous. Par exemple je ne dégivrais pas mon congélateur, je le fais maintenant, je sais que c'est bien au moins une fois dans l'année, pour moins consommer.

La personne m'a conseillé aussi le tarif heure/nuit, je l'ai mis, malgré l'augmentation de l'énergie je suis content je n'ai pas été augmenté.

de l'élaboration de ce guide

Ce guide s'appuie sur plusieurs sources complémentaires :



• UNE ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE, dont quelques ressources clés :

- ✓ **le guide** "Comment mettre en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés" (ADEME, 2008) ;
- ✓ **l'atelier** sur les fonds sociaux d'aide aux travaux pour la maîtrise de l'énergie (rencontre nationale Slime/RAPPEL de 2020) ;
- ✓ **un webinaire** sur les fonds sociaux d'aide aux travaux pour la maîtrise de l'énergie (Slime, 2023).

• UN QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Envoi aux 24 territoires porteurs de fonds et d'un Slime ; 14 réponses obtenues.

• ET 4 ENTRETIENS BILATÉRAUX APPROFONDIS

- Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement (Besançon)
- Fonds petits travaux et équipements (Métropole de Lyon)
- Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (SIEEEN)
- Fonds petits travaux (CD 01)
- Fonds d'aide aux petits travaux (CD 04)
- Eco-énergie Plus (CD 06)
- Fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (CD 28)
- (CD 29)
- Fonds ARAFAP (CD 33)
- Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (CD 44)
- Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Energie (CD 53)
- Fonds d'aide petits travaux et équipements (CD 56)
- Fonds éco-produits et éco-travaux (CD 86)
- KAP ECOSOLIDAIRE (Réunion)

et aussi sur

Un atelier de travail

Merci à

- Aurélie Ichard Araye (Energies Réunion)
- Blandine Grandperrin (CD 28)
- Fanny Bouster (CD 86)
- Graziella Ménagé (CD 53)
- Laura Gazaix (GEFOSAT)

Une équipe projet

Merci à

- Audrey Guizol (Empathie Design)
- Audrey Le Marec (réseau Cler)
- Christine Da Costa (réseau Cler)
- Jennifer Daude (Energies Demain)
- Marie Moisan (réseau Cler)
- Norent Saray Delabar (Pratico-Pratiques)
- Romain Gournet (BERG)

Pour plus d'information,
contactez le réseau Cler : slime@cler.org